

*Proposition présentée par les députés:*

*M<sup>mes</sup> et MM. Anne-Marie von Arx-Vernon, Véronique Schmied, Béatrice Hirsch Aellen, Luc Barthassat, Jacques Baudit, Guillaume Barazzzone, Mario Cavalieri, Michel Forni, François Gillet, Guy Mettan et Pascal Petroz*

*Date de dépôt: 30 juin 2006*

*Messagerie*

## **Proposition de motion**

**visant à lutter contre le chômage de longue durée en créant une entreprise «Re-Integra» qui offre des emplois à des chômeurs en fin de droit ou à des bénéficiaires de l'assistance publique**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant:

- Le taux de chômage à Genève supérieur à 7%;
- La difficulté pour les chômeurs en fin de droit et les bénéficiaires de l'assistance publique de se réinsérer dans le monde du travail;
- Les expériences de ce type menées avec succès dans différents cantons suisses;
- La nécessité d'explorer toutes les pistes ayant pour objectif la lutte contre le chômage,

invite le Conseil d'Etat

à étudier la possibilité de mettre sur pied une entreprise offrant un certain nombre de places de travail à des chômeurs en fin de droit ou à des bénéficiaires de l'aide sociale.

## **EXPOSÉ DES MOTIFS**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

Le chômage gangrène l'économie genevoise depuis de nombreuses années. En mars 2006, avec 7,1%, le taux de chômage à Genève se situait, une fois encore, bien au-dessus de la moyenne suisse. Le nombre des chômeurs inscrits dans notre canton se monte aujourd'hui à 15 759, le nombre des demandeurs d'emploi à 22 595. Genève est confronté à un phénomène d'autant plus inquiétant que le canton connaît une durée moyenne du chômage sensiblement plus élevée qu'ailleurs. La réinsertion dans le monde du travail des chômeurs en fin de droit ainsi que des bénéficiaires de l'assistance publique est donc particulièrement problématique. L'ambition de cette motion est d'apporter une amélioration à cette situation préoccupante en créant une véritable entreprise offrant un certain nombre de places de travail aux personnes en difficulté. Il n'existe pas de solution miracle pour vaincre le chômage. Mais il s'agit aujourd'hui d'explorer toutes les pistes possibles.

### **Quel avenir pour les chômeurs en fin de droit ?**

Les mécanismes actuels en matière de lutte contre le chômage sont, au vu de la situation, loin de répondre aux besoins. Les chômeurs en fin de droit ont trois possibilités. La première consiste bien entendu à trouver un emploi. Mais les longues années passées au chômage à essuyer échec sur échec dans la recherche d'un emploi laissent immanquablement de sérieuses séquelles psychologiques et affectent sensiblement la capacité de se réinsérer professionnellement. Les chômeurs en fin de droit peuvent également bénéficier d'un emploi temporaire. Une solution controversée qui risque de disparaître prochainement. Enfin, ils peuvent sortir du chômage et bénéficier de l'assistance publique, une situation vécue très souvent douloureusement. Une fois à l'assistance publique, les chances de réinsertion diminuent par ailleurs encore de manière significative.

### **Création d'une véritable entreprise**

L'objectif de la présente motion est de mettre sur pied une structure (« Re-Integra ») offrant un certain nombre de places de travail aux personnes en difficulté. L'idée consiste à créer une véritable entreprise, une PME au service de la population et des communes. Il s'agit de faire travailler ces

personnes en difficulté comme des employés normaux, dans une entreprise soumise aux lois du marché. Cette société de service, qui devra être gérée comme n'importe quelle entreprise du secteur privé, serait à disposition du public pour divers travaux de dépannage ou de support, et ce en fonction des diverses qualifications de ses employés. Les communes pourraient également bénéficier de ses services pour l'organisation de manifestations (travaux d'installation, de démontage, de nettoyage, etc.).

Les travaux effectués par les employés de «Re-Integra» devront être rémunérés aux tarifs appliqués sur le marché. Il ne s'agit pas ici de faire de la concurrence déloyale aux entreprises du canton. Des rabais pourraient néanmoins être appliqués, notamment aux personnes âgées, aux bénéficiaires de l'AI ou encore aux chômeurs. Cette PME jouerait ainsi un double rôle social: participer à la réinsertion des chômeurs en fin de droit et offrir à la population genevoise la plus vulnérable un service attractif de dépannage ou de support.

## **Objectif réinsertion**

En présentant toutes les caractéristiques d'une véritable PME, «Re-Integra» possède plusieurs avantages. Il s'agit de permettre aux employés de «Re-Integra», en restant actifs et en recréant un lien social, de se maintenir dans une logique de réinsertion professionnelle, de ne pas perdre la capacité et l'envie de travailler. Offrir une activité valorisante aux exclus du marché « primaire » leur permet également de leur rendre une certaine dignité, élément indispensable afin d'envisager de retrouver par la suite un emploi fixe traditionnel.

Enfin, en donnant un véritable emploi aux chômeurs en fin de droit ou aux bénéficiaires de l'assistance publique, «Re-Integra» contribuera, à terme, à diminuer les coûts des prestations étatiques (assurance-chômage et Hospice général).

## **Structure et fonctionnement**

Le fonctionnement de l'entreprise devra être le fait des personnes en difficulté. Seul un directeur, responsable de gérer les affaires courantes et le management, sera salarié de la fonction publique. Pour le reste, secrétariat, comptabilité, central téléphonique et équipes d'urgence (maçon, électricien, plombier, jardinier, etc.) seront composés par des chômeurs en fin de droit ou des bénéficiaires de l'assistance publique. Ils bénéficieront de contrats à durée limitée, mais au minimum d'une année. Il serait par ailleurs souhaitable

que quelques emplois soient à temps partiel afin de permettre aux employés de suivre en parallèle une formation.

Les salaires seraient versés, dans un premier temps, par l'assurance-chômage ou l'Hospice général mais diminuerait au fur et à mesure, à condition bien entendu que les affaires de l'entreprise fonctionnent correctement. La nouvelle politique de l'emploi du Conseil d'Etat permettrait par ailleurs de réorienter l'argent utilisé jusqu'à présent par les emplois temporaires cantonaux (ETC) vers des projets du type de «Re-Integra».

## Pistes à explorer

Les auteurs de la présente motion ne prétendent pas pouvoir régler le problème du chômage et de la précarité à Genève. Mais ils souhaitent explorer toutes les pistes possibles afin de combattre ce fléau qui touche de trop nombreuses personnes dans le canton. L'idée présentée ici s'inspire par ailleurs d'expériences réussies. Citons notamment l'exemple de Job Factory à Bâle, Job Start à Berne ainsi que l'entreprise Tritri à Fribourg. Ces trois entreprises cherchent à lutter avant tout contre le chômage des jeunes, mais elles fonctionnent selon le même état d'esprit que «Re-Integra». En effet, elles proposent aux jeunes au chômage de travailler comme des employés normaux dans une entreprise soumise aux lois du marché.

A la lumière de cet exposé des motifs, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les députés, à réservier bon accueil à la présente motion.